

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :  
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
 10 fr. pour six mois,  
 6 fr. pour trois mois.  
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

## ROUBAIX, 13 août.

Le *Moniteur universel* contient un décret qui nomme les présidents, vice-présidents et secrétaires des conseils généraux.

Ont été nommés pour le département du Nord :

Président, M. Marchant, sénateur ;  
 Vice-président, M. Danel, président de chambre à la cour impériale de Douai ;  
 Secrétaire, M. Clebsattel ; député au Corps législatif.

Pour le département du Pas-de-Calais :  
 Président, M. Adam, maire de Boulogne, président de la chambre de commerce ;  
 Vice-président, M. Wattebled, député au Corps législatif ;  
 Secrétaire, M. Houzel, maire d'Hesdin.

## Douanes.

Le *Moniteur* a publié vendredi la loi des douanes adoptée par le Corps législatif dans sa séance du 27 mai dernier. Cette loi donne une consécration légale à diverses modifications de tarifs qui avaient été introduites précédemment par plusieurs décrets dans le Code douanier de la France.

M. le ministre de l'Agriculture et des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'intervention des ingénieurs de l'Etat dans l'octroi des prêts consentis par le gouvernement aux agriculteurs pour leur faciliter les opérations de drainage.

D'après les instructions contenues dans cette circulaire, l'action de MM. les ingénieurs doit s'exercer de manière à rendre aussi productives que possible toutes les opérations de drainage et à ne laisser entreprendre que celles qui peuvent et doivent donner des résultats satisfaisants. M. le ministre prescrit aux ingénieurs de concourir activement aux opérations préliminaires, afin de déterminer le degré d'utilité des travaux projetés et d'en fixer les principales bases. On ne peut qu'approuver sans réserve ces sages prescriptions.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le ministre de l'Instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante aux archevêques et évêques de l'Empire :

« Monseigneur,

» Dans quelques jours nous célébrerons tout à la fois la fête de l'Empereur et l'heureux retour du vainqueur de Magenta et de Solferino. Fière de ces triomphes dont l'éclat a porté si haut la gloire de nos armes et le prestige du nom français, la nation toute entière acclamera le général qui a conduit nos soldats à la victoire et le Souverain qui, s'arrêtant à l'heure marquée par sa sagesse, a su rendre à l'Europe étonnée la sécurité de la paix.

» Profondément reconnaissants envers la Providence qui inspira ces nobles desseins, nous la remercierons de la constante protection qu'elle daigne accorder à la patrie et à l'Empereur, et nous la supplierons, en cet anniversaire de la fête de Sa Majesté, de veiller toujours sur une existence aussi précieuse. Je sais, Monseigneur, avec quel empressement vous vous associez à ces vœux, et, si je ne devais me conformer à nos usages je n'aurais pas besoin d'inviter Votre Grandeur à prescrire un *Te Deum* d'actions de grâces pour cette solennité du 13 août que l'Eglise a consacrée à la patronne de la France.

« Agrérez, etc. « ROULAND. »

Une circulaire analogue a été adressée à MM. les présidents des consistoires des cultes non catholiques.

Mgr l'archevêque de Cambrai vient de prescrire aux fidèles de son diocèse des prières publiques en actions de grâces du rétablissement de la paix et à l'occasion de la fête de l'Empereur.

Voici la disposition de l'ordonnance épiscopale, relative à la cérémonie religieuse du 13 août :

Art. 1<sup>er</sup>. Conformément au vœu exprimé par S. E. M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes, un *Te Deum* solennel sera chanté le 13 de ce mois, à l'issue de la grande-messe, dans toutes les églises paroissiales de notre diocèse, à l'occasion de la fête de l'Empereur, et en action de grâces de l'heureuse conclusion de la paix.

Le *Te Deum* sera suivi du *Domine salvum fac Imperatorem*, et de l'antienne à la Sainte Vierge, *Sub tuum presidium*, avec les oraisons correspondantes (1).

Art. 2. Les prières prescrites par notre circulaire en date du 19 mai, cesseront à partir du dimanche 14 de ce mois.

Et sera notre présent mandement lu et publié au prône de la messe paroissiale le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Cambrai, en notre palais archiepiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire-général de notre archevêché, le 9 août 1859.

R. F., archevêque de Cambrai.

## Actes administratifs de la Préfecture.

Le N° 29 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1859), contient :

I. La circulaire suivante adressée à MM. les sous-préfets et maires du département.

Lille, le 9 août 1859.

Messieurs, par une circulaire du 8 de ce mois, M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes m'annonce qu'il vient d'inviter NN. SS. les archevêques et évêques et MM. les présidents des consistoires des cultes non catholiques à prescrire un *Te Deum* d'actions de

(1) MM. les curés se concerteront à l'ordinaire, pour cette cérémonie religieuse, avec les autorités locales. Dans les paroisses où les autorités n'assisteraient pas à la messe, on pourra les attendre un quart d'heure. Un plus long délai exposerait à n'avoir plus au *Te Deum*, au lieu de la population entière des paroisses, que le tout petit nombre des assistants officiels.

grâces pour le jour de la fête de l'Empereur.

Je vous prie, Messieurs, de vous concerter avec les autorités religieuses pour que la solennité réponde dignement aux sentiments du pays.

Vous convoquerez, pour y prendre part, les autorités et fonctionnaires civils et militaires, les corps de sapeurs-pompiers, les sociétés d'anciens militaires, les médaillés de Saint-Hélène, etc., etc.

Vous voudrez bien aussi prendre les dispositions nécessaires pour que de nombreuses distributions aient lieu aux indigents et pour que la fête soit marquée par des réjouissances publiques.

J'autorise la réunion des Conseils municipaux dans le cas où les crédits ouverts à ce sujet aux budgets seraient insuffisants.

Je recevrai avec intérêt des détails sur la manière dont la fête de S. M. aura été célébrée dans les communes du département.

Recevez, etc.

Le préfet du Nord,  
 VALLON.

## II. Une autre circulaire ainsi conçue : Lille, le 3 août 1859.

Messieurs, de nombreuses plaintes me sont parvenues sur l'insuffisance de la surveillance des marchés aux bestiaux, aux chevaux et à la viande.

Par suite de l'absence de vérification sur certains points, on a pu vendre des animaux atteints de maladies contagieuses ou débiter de la viande provenant de bestiaux morts à la suite d'affections de même nature.

Cet état de choses pouvant avoir les plus graves conséquences, soit pour la santé publique, soit pour les intérêts de l'agriculture lorsque les bestiaux malades sont conduits dans les étables et mis en contact avec des animaux sains, je vous prie instamment de vouloir bien prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour qu'un service régulier de vérification soit établi au moyen d'un inspecteur spécial ou par le médecin vétérinaire du canton.

Les marchés n'ont été autorisés qu'à la condition que rien ne serait négligé par les auto-

## FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 13 AOUT 1859.

## LE TRABAN

ROMAN HISTORIQUE SUÉDOIS

PAR RIDDERSTAD

AUTEUR DU PRINCE.

Suite. — Voir notre dernier numéro.

— Vous l'avez entendu ?  
 — Sur l'honneur !  
 — Avec qui était-il ?  
 Benowski n'aimait pas à le dire, parce que l'homme qu'il fallait nommer était son ennemi.  
 « Vous vous taisez ?  
 — J'accuse à regret mes ennemis déclarés ; mais je me vois contraint de parler.  
 — Eh bien... il était avec ?  
 — Le comte Berghen.  
 Feldmans frôna le sourcil. Le comte lui avait témoigné tant d'égards depuis quelque temps qu'il avait conçu pour lui de la bienveillance et de l'amitié. D'ailleurs, il lui semblait que Benowski n'accusait Berghen que par haine et par vengeance.

(Reproduction interdite.)

« Vous dites que c'était Berghen, monsieur le lieutenant ; l'avez-vous vu aussi ?

— Oui, monsieur le baron, je l'ai vu. C'était ce même soir où je fus chargé de garder la porte, près de la digue de l'arsenal. Maintenant les paroles échangées chez Moriconi entre Berghen et Daniel m'autorisent à croire que ce fut ce dernier, sous le nom de Sarelli, qui m'attaqua me prenant pour vous, et que Berghen était initié à cette entreprise... bien qu'il n'y ait pris aucune part, j'en suis convaincu.

Malgré la chaleur, la véhémence même du langage de Benowski, Feldmans sourit encore.  
 « Vous ne me croyez pas, monsieur le baron. Je m'en afflige, mais je persiste dans mes assertions.

— Silence, monsieur le lieutenant, interrompit Feldmans. Vous vous échauffez, et il faut que je m'explique. Vous affirmez avoir vu Daniel déguisé, et sous le pseudonyme de Sarelli, le soir même de votre arrivée à Naples ?

— Je l'affirme.  
 — Et pourtant vous êtes dans l'erreur, car le lendemain de l'événement que vous rappelez, il est venu occuper dans l'hôtel que j'habite un appartement en face du mien, et il était malade, presque mourant des suites de la blessure qu'il a reçue de ma main à Aix-la-Chapelle. Ne trouvez-vous pas qu'il lui eût été impossible de jouer le rôle que vous lui attribuez ?

— Mais sa maladie, fit observer Acton, pouvait être feinte.  
 — J'ai vu de mes yeux sa blessure ouverte, et son médecin est aussi le mien. On ne m'a donc pas abusé. Comprenez-vous à présent, monsieur, pourquoi je n'ai pu m'empêcher de sourire ?

La conviction de Benowski ne fut pas ébranlée.

« Permettez-moi, dit-il, d'ajouter un mot. J'ai cherché à vous convaincre que je n'avais eu aucune part à l'enlèvement de mademoiselle Alstern, et j'espère être parvenu à dissiper tous vos soupçons, qui se fondaient surtout, si je ne me trompe, sur ce que vous ne vous expliquiez pas ma présence en mer et si près de la barque de mademoiselle Alstern au moment où elle a été enlevée.

— J'en conviens.  
 — Monsieur le baron, j'étais informé du projet d'enlèvement.  
 — Vous l'avouez donc.  
 — Je l'avoue ; mais j'avais reçu cet avis trop tard pour pouvoir prévenir le coup. Je le tenais de Daniel lui-même.  
 — De Daniel ?

— Lorsqu'il m'avertit de ce dessein, je ne songeai pas combien il était étrange qu'il le connût. En y réfléchissant depuis j'ai conçu des soupçons qui, à vos yeux, monsieur le baron, ne signifient rien, puisque vous ne croyez pas aux étroites relations entre Daniel et Berghen, mais qui sont graves pour moi, qui ai là-dessus ma ferme conviction.

— Mais cette blessure à la poitrine... vous l'oubliez. Cette blessure, qui retenait au lit Daniel presque mourant, ne renverse-t-elle pas tous vos arguments ?

— Il est sur pied, il est rétabli... ou du moins il est mieux.  
 — C'est vrai ; mais il n'en était pas ainsi le jour dont vous parlez.

La preuve fournie par Benowski se trouvait de nouveau anéantie.

En ce moment, il se produisit sous les fenêtres une vive émotion, un grand tumulte, ce qui n'avait rien d'extraordinaire, surtout en

carnaval. Une foule compacte et bigarée se pressait, en poussant des cris, autour d'une civière sur laquelle reposait un homme inondé de sang et qui paraissait à moitié mort.

Le valet de chambre du général entra presque aussitôt, et voici ce qu'il rapporta :

« Un homme masqué avait trouvé dans une ruelle un homme mourant qui implorait du secours. Le blessé sentant approcher sa fin, disait-il, demandait à être transporté chez le général Acton, à qui il avait des confidences à faire.

Déjà la foule avait monté l'escalier et se pressait dans le corridor du général, lequel fit introduire aussitôt le blessé en sa présence. Comment dépeindre la surprise de Feldmans, d'Acton et de Benowski, lorsqu'ils reconnurent Berghen !

C'était un spectacle navrant ; le comte semblait n'avoir plus que quelques instants à vivre. Lorsqu'on l'eut déposé à terre et baigné d'eau fraîche, il s'efforça d'ouvrir les yeux.

Il régnait un si profond silence que l'on entendait le râle du mourant. Feldmans et Acton s'approchèrent de lui ; il essaya en vain de parler, et ne put que faire un geste de la main.

On lui donna de la glace, qui parut le ranimer un instant.

« Qui a commis ce crime ? lui demanda le général. Parlez, si vous pouvez... faites un effort. »

Berghen rouvrit les yeux, et promena autour de la pièce son regard affaibli ; enfin il l'arrêta sur Benowski, et fit signe qu'il voulait lui parler. Celui-ci s'approcha aussitôt.

« Pardonnez-moi, murmura le comte en lui serrant faiblement la main... priez-la aussi... de me pardonner.